

DELIBERATION N° 39 / 2008
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 15 juillet 2008

Construction d'un nouveau lycée français à Montgat – Barcelone (Espagne)

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le conseil d'administration autorise la directrice de l'Agence à répondre à l'appel d'offres public de la mairie de Montgat pour la construction du nouveau lycée français de Barcelone, selon les conditions financières suivantes :

- bail emphytéotique de 50 ans ;
- loyer capitalisé à la signature du bail estimé à 2,2 millions d'euros ;
- loyer symbolique pour les quinze premières années correspondant à la période de remboursement d'un emprunt destiné à payer le coût de la construction du lycée ;
- paiement d'un loyer, à compter de la seizième année, pour un montant estimé à 415.000 euros.

Nombre de
votants 16

Pour 12

Contre 0

Abstentions 4

Nuls 0

Fait à Paris, le 15 juillet 2008

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE

Anne GAZEAU-SECRET

